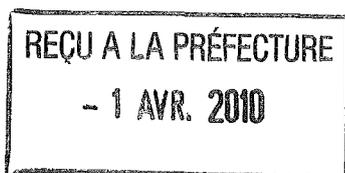


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA**

SEANCE DU 25 MARS 2010



7. Programme Local de l'Habitat – composition du comité de pilotage.

**Nombre de voix pour : 48
 contre : 0
 d'abstention : 0**

**Secrétaire de séance : Mme Laetitia RABIH
Transmission à la Préfecture : 31 mars 2010**

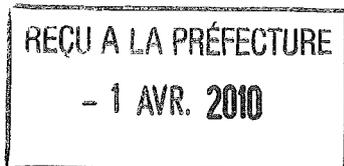
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 mars 2010

Nombre de conseillers présents : 48

absents : 0

excusés : 5



RAPPORT DU PRESIDENT N° 255

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE**

Rapporteur : Mme Laëtitia RABIH, Vice-présidente,

Par délibération du 26 novembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la démarche d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

L'article R302-3 du code de la construction et de l'habitation stipule que « l'organe délibérant de l'établissement public [..] indique [...] les personnes morales qu'il juge utile d'associer à l'élaboration du programme, ainsi que les modalités de leur association ».

La participation de ces personnes morales interviendra tout au long de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, au cours des différentes réunions du comité de pilotage et à chaque phase d'avancement du document.

Il est rappelé que le conseil communautaire avait désigné au comité de pilotage, les représentants de la CAC ci-dessous (cf délibération précitée) :

- Madame Laëtitia RABIH
- Monsieur Yves HEMEDINGER
- Monsieur Robert BLATZ
- Madame Lucette SPINHIRNY
- Monsieur Gérard CRONENBERGER

Ils s'appuieront notamment sur les services de la Communauté.

L'Etat sera représenté par Monsieur le Préfet qui s'appuiera notamment sur les services de la Direction Départementale des Territoires et associera en tant que de besoin les autres services de l'Etat dont la participation sera jugée nécessaire suivant le domaine abordé au cours de la démarche.

Il est proposé de retenir comme membres du comité de pilotage, les personnes morales suivantes :

Institutions	Modalités d'association
Conseil Régional d'Alsace	Avis consultatif
Conseil Général du Haut-Rhin	Avis consultatif
Conseil Régional de l'Habitat	Avis consultatif obligatoire
Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace	Avis consultatif
Comité Interprofessionnel du logement 1% Alsace	Avis consultatif
Colmar Habitat	Avis consultatif
Pôle Habitat Centre Alsace	Avis consultatif
Habitats de Haute Alsace	Avis consultatif
Groupe DOMIAL	Avis consultatif
LOGIEST	Avis consultatif
Syndicat des Propriétaires Immobiliers et des Copropriétaires du Centre Alsace	Avis consultatif
l'Association Logement Jeune 68	Avis consultatif
Fédération des Agents Immobiliers de la Région Alsace	Avis consultatif
Conseil Supérieur du Notariat	Avis consultatif
Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin	Avis consultatif
Observatoire de l'Habitat du Haut-Rhin	Avis consultatif
Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin	Avis consultatif

En conséquence, il vous est proposé le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

RETIENT

Les personnes morales citées ci-dessus comme membres du comité de pilotage, associées à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat

DONNE POUVOIR

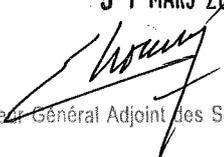
A Monsieur le Président ou à son représentant pour l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le **31 MARS 2010**


Directeur Général Adjoint des Services

RECU A LA PRÉFECTURE
- 1 AVR. 2010